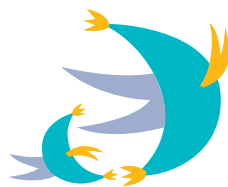


La Sauvegarde

Association Départementale pour
la Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence
et des Adultes du Finistère (ADSEA 29)



Nous sommes une
association de solidarité
qui réaffirme ses valeurs
et ses conceptions
fondamentales basées sur :

- le respect des individus
- la responsabilisation de chacun
- les droits de l'enfant et de sa famille
- la protection et le bien-être de l'enfant
- la valorisation de la parentalité
- l'accès à l'autonomie de



chaque personne

- l'accès aux droits fondamentaux : logement, santé, travail et formation tout au long de la vie
- le développement du pouvoir d'agir de chacun.

Nous avons un projet citoyen fort :

nous agissons auprès de personnes en situation de vulnérabilité ou de grande précarité (enfants, adolescents et adultes) ou en formation : la personne humaine est donc au centre de notre intervention.

Au cœur des enjeux de société, nous affirmons que le bien-être de l'enfant mobilise l'ensemble des parties prenantes¹ de notre association, et que nos actions ne se limitent pas à la seule satisfaction des besoins fondamentaux.

Nous refusons que les rapports entre les individus ne se limitent qu'à une seule prestation marchande. De sorte que le sort de l'autre au sein de l'action sociale ou médico-sociale doit rester une préoccupation constante.

Notre responsabilité réside dans la conduite d'une action politique, professionnelle et gestionnaire d'utilité publique et nous ambitionnons de participer au débat social.

Notre façon de faire association repose sur :

- une manière de gouverner et de diriger qui valorise la place et la responsabilité de chacun,
- le développement du bénévolat, tant au niveau de la gouvernance qu'auprès des personnes accompagnées,
- un engagement dans une démarche continue d'adaptation au changement.

Partant de ce constat, un certain nombre de questions irrigue et oriente l'élaboration de notre projet stratégique :

- quel rôle notre association veut-elle tenir dans la société ?

- comment apprendre des personnes que nous accompagnons ?

- comment développer leur pouvoir d'agir ?

Le Projet Stratégique Associatif fixe des axes et des orientations qui sont accompagnés d'objectifs opérationnels et de plans d'actions fixés et évalués annuellement, sur la durée du plan.

Il indique ce que nous allons faire, pourquoi, avec qui et pour quels résultats attendus.

Il doit permettre l'expression des valeurs et la mise en œuvre d'actions.

Le débat au sein de notre association est une nécessité absolue :

- le processus de décision doit permettre l'expression et la compréhension des différents points de vue, qui, eux-mêmes, doivent être solidement argumentés,
- la prise de décision doit pouvoir être comprise par tous.

L'offre politique et stratégique doit :

- renforcer la place et le pouvoir d'agir de la personne accompagnée,
- participer à la transformation des représentations sociales : grâce à son action et sa parole, notre association doit pouvoir contribuer à l'amélioration du regard que la société porte sur les personnes que l'on accompagne.

1- Parties prenantes : personnes accompagnées, bénévoles, professionnels, dirigeants.

1

Un Projet Stratégique toujours en phase avec les évolutions de nos environnements sociaux, politiques et législatifs	4
Devenir de l'environnement en général	4
Évolution de l'organisation de l'État et des politiques publiques	5
Évolution législative et réglementaire	5
Évolution des politiques publiques sectorielles	7
Évolution des publics : de "l'utilisateur" à la personne accompagnée	9
Devenir du monde associatif	9

2
3

Une actualisation de notre Projet Stratégique, résultat d'un processus d'élaboration collective	10
---	----

Un Projet Stratégique au cœur des enjeux internes et externes à notre association	11
Les enjeux internes ou la manière de faire association	11
Les enjeux externes ou la prise en compte des mutations de la question sociale	11
• La dimension départementale et régionale	
• La contractualisation	
• La commande publique	
• La veille et l'obligation de repenser les besoins sociaux	
• Les coopérations inter-associatives	

4
5

Une vision du Projet Stratégique au service d'une ambition pour 2025	12
--	----

Axes et orientations du Projet Stratégique Associatif	13
Axe 1 : témoigner d'une association forte de ses valeurs et de ses choix	13
Axe 2 : affirmer la nécessité de l'action sociale et des solidarités en s'appuyant sur le pouvoir d'agir des personnes accompagnées	13
Axe 3 : développer et s'appuyer sur une gestion humaine des ressources	14
Axe 4 : développer des partenariats et des alliances fortes et inscrire le développement durable dans notre stratégie	14
Axe 5 : être acteur de la transformation sociale et animateur de l'espace public	15

1

Un Projet Stratégique avec les évolutions sociales, politiques et

Devenir de l'environnement en général

Les mutations s'accroissent et raccourcissent le rapport au temps. Les transformations socio-économiques et culturelles sont diverses et profondes. Les écarts de niveau de vie se creusent. La société de consommation et de loisirs s'impose. Les modèles familiaux évoluent. L'échec scolaire est un vrai problème social et politique. L'usage des nouvelles technologies conduit à de nouveaux enjeux éducatifs et de santé mentale... L'usage du numérique va transformer nos environnements personnels, professionnels ainsi que le travail social.

Dans ce contexte, les personnes les plus démunies cumulent les difficultés et ne parviennent pas sereinement à des choix individuels.

Nous n'entendons pas regarder ces bouleversements à l'œuvre, sans agir.

Nous souhaitons poursuivre notre engagement par un accompagnement humaniste au plus près de la réalité des personnes dans leur environnement.

Nous entendons œuvrer pour permettre aux personnes accompagnées d'être actrices de leur parcours :

- en contribuant à la réduction de la fracture numérique par la garantie de l'accès aux droits de toutes les personnes que nous accompagnons,
- en permettant que le numérique soit un levier à l'autonomie pour les personnes accompagnées,
- en assurant l'accès à la formation à tous et tout particulièrement à ceux qui en sont le plus éloignés,

Un contexte en profonde évolution : le champ social, médico-social, celui de la protection de l'enfance et de la justice des mineurs, les hommes et les femmes en grande précarité, ainsi que celui de la formation, connaissent des évolutions majeures qui interrogent notre association et l'invitent à s'adapter.

Un Projet Stratégique inscrit dans une histoire associative



Égide toujours en phase des besoins de nos environnements sociaux et législatifs

- en garantissant la sécurisation des données à caractère secret que nous détenons sur des personnes accompagnées conformément au Règlement Européen sur la Protection des Données Personnelles (RGPD).

Évolution de l'organisation de l'État et des politiques publiques²

Au cours des 10 années qui viennent de s'écouler, nous pouvons noter que l'État au travers de la Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOFT), de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) puis de la Modernisation de l'Action Publique (MAP), s'est réorganisé en s'appuyant sur des agences (Agence Régionale de Santé (ARS), Haute Autorité de Santé (HAS), Agence du médicament, etc.). Il s'est mis en ordre de marche pour conduire les changements qui vont inéluctablement s'opérer.

Évolution législative et réglementaire

La loi NOTRe, loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur une nouvelle organisation territoriale de la République, réaffirme que le département demeure la collectivité compétente pour promouvoir les solidarités et la cohésion territoriale. L'action sociale du département, dont le coût financier représente en moyenne plus de la moitié de son budget de fonctionnement, concerne principalement :

- l'enfance : aide sociale à l'enfance,
- les personnes handicapées : politiques d'hébergement et d'in-

sertion sociale, prestation de compensation du handicap (loi du 11 février 2005),

- les personnes âgées : création et gestion de maisons de retraite, politique de maintien des personnes âgées à domicile (allocation personnalisée d'autonomie).

Sous l'égide de cette loi, un certain nombre de nouveaux textes réglementaires sont apparus dans le paysage juridique, ceci dans plusieurs domaines :

Le domaine de l'enfance

En février 2017, la démarche de consensus sur les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance recommande :

- d'améliorer les connaissances en protection de l'enfance,
- de garantir à l'enfant lors de sa prise en charge la réponse à ses besoins fondamentaux et à ses besoins spécifiques,
- d'améliorer le repérage, le dépistage ou la prise en charge des mineurs en danger ou en risque de danger de compromission de leur développement,
- de garantir une culture commune partagée par la formation.

La LOI n° 2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant, vise à compléter la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance, en proposant :

- l'amélioration de la gouvernance nationale et locale de la protection de l'enfance,
- la sécurisation du parcours de l'enfant par la mise en place du projet pour l'enfant,

- l'adaptation du statut de l'enfant placé sur le long terme,
- la systématisation de la désignation par le Juge des enfants d'un administrateur ad hoc, indépendant du service de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), chargé de représenter les intérêts du mineur dans la procédure d'assistance éducative, lorsque ces derniers sont en opposition avec ceux des titulaires de l'autorité parentale,
- l'ajout aux missions de l'ASE, de veiller à la stabilité du parcours de l'enfant,
- un accompagnement pour le suivi des enfants sortant du dispositif de protection de l'enfance.

1^{er} mars 2017 : le plan interministériel de mobilisation et lutte contre la violence faite aux enfants mobilise la société dans son ensemble, les familles et les professionnels pour mieux lutter contre les violences faites aux enfants.

En :

- améliorant la connaissance et la compréhension des mécanismes des violences,
- sensibilisant et prévenant,
- formant pour mieux repérer,
- accompagnant les enfants victimes de violences.

Le domaine du médico social

Rapport PIVETEAU Zéro sans solution propose de passer d'une logique de place à une logique de parcours. (Denis PIVETEAU, juin 2014), mission RAPT (Marie-Sophie DESAULLE, novembre 2014), conférence nationale du handicap (décembre 2014), lancement du dispositif ITEP (novembre 2015),

1937

M. MAGNAN de BORNIER réunit quelques personnes qui décident la création de la Société Sud-Finistère pour la Protection de l'Enfance délaissée et délinquante (à Quimper, le 17 décembre). M. BROUARD, Procureur, est élu Président.

1938

Le 6 juin 1938, la Société Brestoise de l'Enfance en danger se crée. M. LE CALLOCH décide la création d'une société à Brest ayant même vocation.

1939

M. LAGRIFFE, Médecin, est élu Président.

1942

Fusion des deux sociétés en une société départementale finistérienne pour la Protection de l'Enfance délaissée et délinquante.

1952

6 Assistantes Sociales Seules professionnelles diplômées à l'époque.

1945

Ordonnance du 2 février 1945 créant la fonction de juge des enfants au pénal, inscrit le principe que "l'éducatif doit primer sur le répressif" pour les mineurs en situation de délinquance.

CHRONOLOGIE DES DROITS DE L'ENFANT

- Le cadre familial
- Dispositif de politiques sociales et sanitaires
- Le mineur délinquant

loi de modernisation du système de santé (janvier 2016 : article 91 sur ITEP + santé mentale : plan territorial de santé mentale et communauté psychiatrique de territoire).

La LOI n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement crée un Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge, placé auprès du Premier ministre et chargé d'animer le débat public et d'apporter aux pouvoirs publics une expertise prospective et transversale sur les questions liées à la famille et à l'enfance, à la bientraitance, dans une approche intergénérationnelle.

La LOI n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé vise à développer la prévention, à faciliter l'accès aux soins et à consolider le système de santé.

Son but est :

- d'élaborer un Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM) sur la base d'un diagnostic territorial,
- d'instaurer un service territorial de santé au public qui concerne 5 domaines : soins de proximité, permanence des soins, prévention, santé mentale et accès aux soins des personnes handicapées,
- de créer des Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT) pour permettre aux hôpitaux proches de partager les missions ou fonctions supports dans un Projet Médical Partagé (PMP).

Le domaine du travail social

En 2015, 26 mesures sont issues du plan d'action en faveur du Travail Social en conclusion des États Généraux du Travail social :

L'arrêté du 27 mars 2017 portant classification de certains diplômes du travail social selon la nomenclature des niveaux de formation stipule que les diplômes d'état de niveau 3 du travail social (Assistant de Service Social, Educateur Spécialisé, Educateur de

Jeunes Enfants, Educateur Technique Spécialisé et Conseiller en Économie Sociale et Familiale) obtenus à l'issue d'une formation entamée à compter de la rentrée scolaire de septembre 2018 seront classés au niveau 2 de la nomenclature des niveaux de formation.

Le décret n°2017-877 du 6 mai 2017, relatif à la définition du travail social, définit le travail social de la manière suivante : « Le travail social vise à permettre l'accès des personnes à l'ensemble des droits fondamentaux, à faciliter leur inclusion sociale et à exercer une pleine citoyenneté. Dans un but d'émancipation, d'accès à l'autonomie, de protection et de participation des personnes, le travail social contribue à promouvoir, par des approches individuelles et collectives, le changement social, le développement social et la cohésion de la société. Il participe au développement des capacités des personnes à agir pour elles-mêmes et dans leur environnement ».

Le domaine de la pauvreté, de l'inclusion et du logement

La LOI n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion réforme le processus d'attribution d'un logement social.

Décembre 2012 : La conférence nationale de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale propose le plan pluriannuel suivant :

- clarifier la gouvernance des politiques de solidarité. Le département doit devenir un véritable « chef de file »,
- réduire les inégalités sociales de santé, sur des territoires et des publics précis,
- développer un « service public local d'accès à la santé de première ligne » et des lieux d'accueil garantissant un accès aux soins sans condition,
- construire une politique transversale de prise en charge de

1958

M. COULM, Négociant, est élu Président.

1960

L'ensemble du Service est intégré au Service Public (Direction de la Population). La Sauvegarde a failli disparaître... Elle renaît le 30/11/1960 sous le nom d'Association pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence du Finistère.

1961

Décision de poursuite de l'action en créant des Établissements Spécialisés. Embauche de M. Alex TANGUY, administrateur des colonies en retraite, à la Direction Administrative de l'Association.

1962

Acquisition de Kervouigen, établissement d'accueil pour garçons sur la commune de Pluguffan (à côté de Quimper). M. Guénolé CALVEZ est nommé Directeur.

1958

Ordonnance du 23 décembre 1958 organise la protection de l'enfance en danger et notamment l'assistance éducative. Le Juge des enfants est le Juge de l'enfant en danger (Art. 375 du code civil).

l'enfance à l'âge adulte, coordonnée territorialement,

- lancer un plan national de santé de l'enfant et de l'adolescent, axé sur les principes de prévention et d'intervention précoce et de coordination de tous les dispositifs de santé de l'enfant,
- faciliter l'accès aux crèches et à la cantine pour les enfants de familles modestes,
- créer un Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale (CIVIS) pour les jeunes. Créer un dispositif dédié aux jeunes en difficulté de 16-25 ans.

La LOI n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové prévoit que « toute personne qui envisage de présenter une demande de logement social a droit à une information sur les modalités de dépôt de la demande et les pièces justificatives qui peuvent être exigées ».

Le domaine de l'emploi et de la formation

La LOI n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale et la future loi de 2018 et celle qui portera sur l'apprentissage créent un compte personnel de formation qui suivra chaque personne tout au long de sa vie professionnelle. Un entretien professionnel avec l'employeur sera obligatoire, tous les deux ans, pour étudier les perspectives d'évolution professionnelle des salariés.

La LOI n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels offre, en 2017, la garantie jeunes réservée aux jeunes de 16 à 25 ans qui vivent hors du foyer de leurs parents ou au sein de ce foyer, sans recevoir de soutien financier de leurs parents, qui ne sont ni étudiants, ni en formation, ni en emploi ; la garantie jeune versée sous conditions de ressources sera généralisée.

22 septembre 2017 : publications au journal officiel des ordonnances réformant le code du travail.

Le domaine de la transition énergétique

Le texte de la LOI n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, met l'accent sur la rénovation thermique des bâtiments et la construction de bâtiments à haute performance énergétique. Afin d'atteindre l'objectif de 500 000 rénovations lourdes par an d'ici 2017, des dérogations aux règles d'urbanisme vont, par exemple, être prévues pour les travaux d'isolation par l'extérieur. Des mesures sont prévues pour favoriser le développement des véhicules propres.

Évolution des politiques publiques sectorielles

Pour le secteur de la Protection de l'enfance

La dernière réforme du dispositif de Protection de l'enfance est intervenue le 14 mars 2016 par la promulgation de la loi relative à la Protection de l'enfant. Cette loi entend améliorer la gouvernance nationale et locale de la Protection de l'enfance en créant notamment le Conseil national de la Protection de l'enfance chargé de proposer les orientations, de formuler des avis et d'évaluer la mise en œuvre de cette politique publique. Le Finistère y est représenté par le vice-président du Conseil départemental chargé de la politique Enfance Famille Jeunesse mais également par le Président de notre association.

En juin 2017, le Conseil départemental a voté son 5^e schéma Enfance Famille pour les cinq prochaines années, six objectifs opérationnels ont été validés, pour n'en citer que quelques-uns :

- faire équipe autour du projet pour l'enfant,
- faire évoluer les modes d'accompagnement à domicile,

- favoriser l'épanouissement des enfants en prenant appui sur les ressources de leur environnement, assurer une meilleure coordination entre les institutions...

Ce schéma s'articule tout-à-fait à ce qui est attendu par le législateur lorsqu'il s'agit, notamment d'éviter les ruptures de parcours (loi 14 mars 2016), tout en tenant compte des aspects essentiels de la démarche de consensus sur les besoins fondamentaux de l'enfant (février 2017). En proposant d'améliorer les connaissances et de formaliser une culture commune entre professionnels, notre association a pu être force de proposition dans la préparation de ces orientations.

D'autre part, la Protection Judiciaire de la Jeunesse, autre interlocuteur mais aussi financeur, a aussi comme axe central de ses orientations : la continuité des parcours et leur fluidité. Leurs réponses vont dans le sens de la personnalisation, de l'innovation et de la modulation afin de permettre à chaque jeune suivi de trouver son projet et une réponse singulière à ses difficultés.

Nous travaillons donc dans un département dans lequel la Protection de l'enfance est soutenue par un véritable portage politique, en témoigne la dynamique qui existe autour de l'Observatoire Départemental dans lequel comme d'autres nous sommes partie prenante.

Et notre implication au niveau national et départemental permet d'être au plus près des évolutions en cours, de renseigner les professionnels et de les accompagner dans ces changements.

Car aujourd'hui et demain la Protection de l'enfance doit et devra relever cinq défis majeurs :

- éviter les ruptures de parcours et être innovants par de nouvelles pratiques professionnelles,
- poursuivre un accompagnement personnalisé et avoir une attention à son évaluation,

1966

Ouverture du CMPP (Centre Médico-Pscho-Pédagogique) avec M. Georges MALO et Mme le Docteur DECHOSAL.

1968

Création du SOAE (Service d'Orientation et d'Action Educative), à Quimper avec M. Yves MONTAUFRAY.

1969

L'ADSEA 29 compte 20 salariés
Création de l'École d'éducateurs à Kerbeneat qui devient l'ITES (Institut pour le Travail Educatif et Social), en 1984 avec M. Maurice MORLET sur la commune de Gouesnou.

1971

Transfert du Siège Social de Quimper à Brest. Nouvelle adresse : 5 rue du Chatelier à Brest.

1973

L'Inspection du Travail préconise un Comité d'Entreprise par établissement.

1970

Loi du 4 juillet 1970 relative à l'abolition de la puissance paternelle et à l'instauration de l'autorité parentale : "l'enfant, à tout âge, doit honneur et respect à ses père et mère" (art. 371 du code civil).

- promouvoir une réinscription sociale des personnes accompagnées sous peine d'en voir un certain nombre désertier la sphère communautaire et trouver des réponses plus radicales à leurs difficultés,
- éviter l'écueil des appels à projets (culture du moins disant) et revendiquer une qualité de service, en rendant lisibles nos actions à tous les niveaux de nos organisations,
- permettre aux professionnels de se former et d'expérimenter.

Les objectifs généraux de la loi croisent :

- des enjeux politiques liés à la décentralisation,
- les conceptions individuelles de chaque professionnel autour de la notion de danger, ou de risque de danger encouru par l'enfant,
- et les contraintes administratives inhérentes au fonctionnement et à l'organisation de la Protection de l'enfance.

L'amélioration de la lisibilité de la Protection de l'enfance, jugée complexe, l'articulation des protections administratives et judiciaires ainsi que l'impact des effets attendus sur les bénéficiaires encouragent un renouvellement des pratiques à la fois professionnelles et institutionnelles.

Pour le secteur médicosocial

La Réponse Accompagnée Pour Tous (RAPT) oblige à passer de la logique de place à la logique de parcours, dans le but d'éviter les ruptures d'accompagnement. Par conséquent les services sont encouragés à réaliser des actions de coordination et à renforcer les partenariats. D'où la création des Pôles de Compétences et Prestations Externalisées (PCPE).

De plus le décret n°2017-982 sur la nomenclature, oblige les établissements médicosociaux à accueillir tous les publics.

S'agissant du soin, et en référence aux 10 propositions arrêtées lors des États Généraux de la pédopsychiatrie qui se sont tenus en 2014, nous retiendrons ce qui suit :

- la pédopsychiatrie est une discipline médicale à part entière, ouverte aux interrogations sociétales,
- la pédopsychiatrie reconnaît la place essentielle des parents dans les soins pédopsychiatriques et défend la nécessité de leur libre choix qui seul permet des alliances constructives,
- l'accès à la pédopsychiatrie doit être garanti, pour tous et sur tout le territoire à travers des structures de soins ambulatoires de proximité CMP et CMPP,
- la pédopsychiatrie développe une approche multidimensionnelle prenant en compte l'enfant dans sa globalité, respectant son développement et ses potentialités éducatives. Elle s'appuie sur une pluralité des modèles de compréhension,
- la pédopsychiatrie nécessite des professionnels formés. Cette formation différenciée doit prendre en compte tous les modèles et référentiels conceptuels. La clinique doit garder une place centrale : le modèle de compréhension psychopathologique reste pertinent.

Pour le secteur de la formation

La réforme de la formation et des diplômes du secteur du travail social aura un impact direct sur les professionnels de nos associations :

Un des enjeux majeurs des centres de formation en travail social est la valorisation du travail social au sein de notre société. L'accession des diplômes de niveau 3 au grade de licence va nécessiter la mise en place de conventions avec l'université. L'effectivité de la réforme est prévue pour septembre 2018. Cette nouvelle architecture des diplômes du travail

social est prévue dans l'objectif d'une normalisation du travail social à l'échelle européenne basée sur une progression licence/master/doctorat (L/M/D).

L'originalité de notre association est d'être à la fois gestionnaire d'établissements et d'un organisme de formation, cette singularité permet de :

- former les futurs professionnels,
- nourrir les pratiques professionnelles des ressources de la formation,
- nourrir les formations et les formateurs des pratiques professionnelles,
- d'intégrer les « personnes accompagnées, ou l'ayant été, aux formations initiales et continues » (mesure n°3, du Plan d'action interministériel en faveur du travail social et du développement social).

Le même plan énonce de « reconnaître l'intervention sociale comme champ de recherche » et la mesure n°16 vise « à créer la première école supérieure en intervention sociale ». En fait, le développement de l'activité de recherche dans les Centres de Formation des Travailleurs Sociaux (CFTS) fait émerger des questions qui se situent à plusieurs niveaux.

D'abord, sur le plan politique

- La relation entre les centres de formation, qui dépendent du Ministère des Affaires Sociales, et le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, reste centrale si l'on veut pouvoir évaluer la production scientifique des Centres de Formation en Travail Social par les autorités compétentes (Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur).

Ensuite, sur le plan institutionnel

- Il n'y a pas de statut de formateur/chercheur, qui pourrait être l'équivalent de « l'enseignant/

1974

Création du SAE (Service d'Action Educative) avec M. Jacques LE BRETON, à Brest et l'antenne de Morlaix en 1977.

1975

M. TANNEAU, Directeur CAF en retraite, est élu Président.

1976

L'ADSEA 29 compte 142 salariés. Première acquisition d'un ordinateur de bureau. M. Guénolé CALVEZ est nommé Directeur Général. Création du Foyer (foyer de semi-liberté) du Loc'h à Quimper avec M. Roger LE BOHEC, Directeur.

1977

Participation des établissements aux frais du siège. Mme BENOISTON, sans profession, est élue Présidente.

1978

M. COAT, avocat, est élu Président.

1975

Loi N° 75-534 du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées.
Loi N° 75-535 du 30 juin 1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales.

chercheur » à l'université avec le doctorat.

- Il n'existe pas non plus de cadre institutionnel précis, à l'intérieur duquel la recherche pourrait se développer de manière rigoureuse. Ce qui pose à la fois la question du statut académique des CFTS et du financement de leurs activités de recherche.

Enfin, sur le plan épistémologique

- Il s'agit de savoir si le travail social est en lui-même un objet de recherche ou s'il peut devenir une discipline à part entière.

Évolution des publics : de "l'usager" à la personne accompagnée³

A partir du moment où l'État a relayé la charité, et en particulier au cours des deux derniers siècles, la conception de l'usager au sein de l'intervention sociale et médicosociale, prend des figures corrélées à la situation économique du pays et aux conceptions de l'intervention sociale et médicosociale qui en découlent.

Qu'il soit inadapté et protégé, bénéficiaire, représenté et alibi, ou bien patient, l'usager reste prisonnier d'une posture professionnelle basée sur un rapport asymétrique où ce dernier est supposé savoir ce qu'il faut faire pour celui-là.

Or, la loi 2002.2 nous rappelle les droits inaliénables de l'homme, qui obligent à respecter sa dignité et son intimité dans une réalité vécue. Elle remet donc « l'usager au centre du travail social » et rappelle sa condition de citoyen qui, en tant que tel, est partie prenante de ce qui se passe pour lui et autour de lui. Cela lui redonne une place d'acteur qui peut et doit utiliser son pouvoir d'agir dans les situations, même s'il doit, parfois pour un temps, requérir l'aide d'un autre.

Quel que soit le cadre de travail (social, éducatif, pédagogique et thérapeutique) cette reconnaissance

oblige l'intervenant à adapter sa posture en favorisant le partage et l'échange afin de modifier le rapport dominant/dominé souvent à l'œuvre. Il ne s'agit plus de se mettre au-dessus de la personne, mais à côté d'elle, voire derrière elle, dans une position seconde, pour la suivre avec empathie et bienveillance en croisant les savoirs éclairants de l'un et la volonté et le désir de l'autre. La relation devient alors horizontale. L'usager n'est plus seulement un usager, au sens où il utilise un bien collectif, mais plutôt un sujet qui agit dans une mesure d'accompagnement. Il devient une personne accompagnée avec laquelle le professionnel cherche des solutions opérantes à ses difficultés.

Devenir du monde associatif⁴

Principales tendances

1. Évolution des financements publics (hausse des commandes publiques et baisse des subventions),
2. développement des logiques d'alliances, de fusions, de regroupements et de mutualisations devient nécessaire,
3. porosité entre l'économie et le social,
4. développement de modèles économiques alternatifs et de nouveaux outils de financement (entrepreneuriat social, Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) et implication des parties prenantes, investissement social, financement participatif...),
5. paupérisation et précarité croissantes,
6. évolution des ressources et des richesses humaines au sein des associations,
7. nouvelles formes d'engagement, service civique, mécénat de compétences, réserve citoyenne...

Au croisement de ces tendances se dessine une série d'évolutions possibles du modèle socio-économique des associations, qu'il importe de savoir appréhender.

Distinguer ce qu'elles recèlent d'opportunités et de menaces doit permettre de « composer avec », dans le respect de ses valeurs.

Dans ce contexte, les choix de notre association sont :

1. réaliser des alliances entre acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire et avec les autres acteurs économiques ainsi que les acteurs publics, dans le respect de ce qui fonde les valeurs associatives, par ses principes et ses modèles,
2. sortir des logiques de chacun pour soi pour réaliser des hybridations financières tenant compte des nouveaux modes de fonctionnement en matière de gouvernance, des nouveaux outils et des nouvelles formes d'engagement,
3. garantir l'autonomie et l'indépendance des associations pour préserver leur marge d'innovation.

2- Rapport de l'IGF « L'État et ses Agences » n°2011-M-044-01 de mars 2012.

3- Cf. rapport Chossy de 2011 : Passer de la prise en charge à la prise en compte.
Cf. rapport du CSTS de 2015 : Refonder le rapport aux personnes « Merci de ne plus nous appeler usagers ».

4- Les administrateurs réunis en séminaire le 18 novembre 2017 ont pris en compte dans leurs réflexions, le travail prospectif réalisé par la FONDA « faire ensemble 2020 ».
Les perspectives d'évolution des modèles socio-économiques du secteur de l'économie sociale les ont amenés à faire le choix d'une hybridation des ressources, (ex : Fonds de dotation, mécénat financier, mécénat de compétence, financements participatifs...).

Communauté d'action... Association d'associations : renforcer les capacités.
Accroître la vigilance / prix de la qualité de service et ce que les pouvoirs publics sont prêts à payer.

1979

Création de l'EMT (Externat Médico-Thérapeutique) avec M. Bernard SZCZEPANIAK qui devient IRP (Institut de Rééducation Pédagogique) en 1993 et ITP (Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique) en 2005.
Création du SESSAD (Service d'Éducation Spécialisé et de Soins à Domicile) en 2002.

1981

Création du GAVA - Réseau Sud 29 - qui devient REPIS (Réseau Éducatif pour l'Insertion Sociale) en 1989 avec M. Marcel BOULIC.

1983

Création du SEMO (Service Éducatif en Milieu Ouvert) à Brest (à partir du SAE) avec M. Dominig MEVEL.

1987

Création de l'antenne "Ecoute Jeunes" qui devient Service de Prévention des Toxicomanies en 1992 avec M. Ronan MORVEZEN.

1983

Loi du 22 juillet 1983 inscrit l'aide sociale en compétence départementale

1985

Loi du 23 décembre 1985 Le père n'est plus seul chef de famille.

1986

Loi du 6 janvier 1986 "loi particulière" confirme les droits des usagers et le rôle du service de l'aide sociale à l'enfance.

1987

Loi du 30 décembre 1987 porte réforme de la détention provisoire des mineurs.

2

Une actualisation de notre Projet Stratégique, résultat d'un processus d'élaboration collective

Le Projet Stratégique Associatif 2011-2017 était la traduction d'une volonté de notre association de procéder à une évaluation de l'ensemble de son organisation interne (instances politiques, techniques et représentants des personnes accompagnées) et de ses relations avec tous ses partenaires (pouvoirs publics, instances de contrôle et de tarification, organisations associatives, etc.)

Pour conduire à bien ce dessein, un Bilan Sociétal Associatif a été réalisé.

Ses conclusions et recommandations ont contribué à la production de notre 1^{er} Projet Stratégique Associatif 2011-2017, qui a accompagné nos réflexions, prises de position et l'ensemble de nos actions aux bénéfices des enfants, des adolescents et des adultes que nous accompagnons.

Pour notre second Projet Stratégique Associatif (PSA) 2018-2025, nous ne partions pas d'une feuille blanche.

Nous avons procédé à l'évaluation de l'ensemble des orientations que comportait chacun des cinq axes :

- au cours du séminaire de direction générale, le 4 octobre 2017, qui a réuni l'ensemble des cadres hiérarchiques de l'association,
- à l'occasion du séminaire des adhérents et administrateurs le 18 novembre 2017, séminaire animé par M. Bastien ENGELBACH de la Fonda⁵.

Un comité de pilotage composé d'administrateurs, de cadres dirigeants et de professionnels a recueilli l'ensemble des contributions pour constituer et élaborer le nouveau Projet Stratégique Associatif qui accompagnera l'ensemble des actions de notre association au cours des années 2018 à 2025.

Se doter, pour projet politique, d'un Projet Stratégique Associatif, est une volonté toujours à l'œuvre dans notre association afin d'assurer et garantir, au-delà d'une évolution continue de son organisation, une offre de service renouvelée des personnes accompagnées.

5- La Fonda : laboratoire d'idées du monde associatif, la Fonda observe et analyse les multiples évolutions - économique, numérique, démocratique, écologique... - qui travaillent notre société, et éclaire le rôle clef que les associations peuvent jouer dans ce contexte.

1990

Mise en place de "l'alternative à l'incarcération" (REPIS).

1991

Mme PÉRON, restauratrice, est élue Présidente.
Ouverture de l'antenne ITES à Quimper.

1992

Création du CAFP (Centre d'Adaptation et de Formation Professionnelle) avec M. Marcel BOULIC et fermeture de Kervouigen.
Création du foyer d'Ar Spi à Quimper.

1994

Création du Centre du Couple et de la Famille.
Fermeture en 2008.

1995

Fermeture du foyer du Loc'h.

1989

Loi du 10 juillet 1989 Le Président du Conseil Général est le coordonnateur des signalements d'enfants maltraités ou supposés l'être. Le 119 est institué : numéro vert.
Les décrets du 27 octobre 1989 rénovent les annexes XXIV, bis, ter, quater, quinquies relatives aux conditions techniques d'autorisation des établissements et services prenant en charge des enfants et adolescents.

3

Un Projet Stratégique au cœur des enjeux internes et externes à notre association

Les enjeux internes ou la manière de faire association

Notre association garantit la continuité de ses actions par son Projet Stratégique Associatif :

- une volonté affichée de donner leur place à tous les acteurs (salariés, administrateurs, personnes accompagnées, adhérents, bénévoles, groupes de parole des personnes accompagnées) dans les débats et les décisions associatives tant au niveau de la dirigeance que de la gouvernance, en valorisant et en développant le rôle de leurs instances représentatives (Assemblée Générale, Conseil d'Administration, Comité d'Entreprise, Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, Conseil de la Vie Sociale, Conseils d'Orientations, groupes de parents...),
- une mutualisation optimale des ressources et des moyens dont dispose l'association au service de projets innovants et ambitieux,
- une gestion humaine des compétences et des talents grâce à l'identification et la reconnaissance des savoir-faire et de l'expertise de chacun,
- une volonté d'irriguer du collectif afin de développer la vie associative, la coopération et la transversalité entre les services et établissements de l'ADSEA 29.

Les enjeux externes ou la prise en compte des mutations de la question sociale

La dimension départementale et régionale

La participation aux réseaux départementaux et régionaux est une manière de produire réflexion, échanges et concertation qui constituent autant de préalables au développement de

partenariats et une opportunité de réorganisation de la décentralisation au plus proche des territoires.

La contractualisation

Les relations entre l'état, les collectivités territoriales et les associations reposent de plus en plus fréquemment sur des accords contractuels assortis de moyens financiers. Les COM (Contrats d'Objectifs et de Moyens) et les CPOM (Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens) formalisent des ententes entre des acteurs qui ainsi s'obligent mutuellement et ne se contentent plus du seul engagement moral.

La commande publique

Les pouvoirs publics définissent désormais la commande publique. La contrainte réglementaire et la maîtrise des dépenses dans un contexte de raréfaction des fonds publics obligent à cadrer de plus en plus l'activité des établissements. En outre, les appels à projets tendent à uniformiser les réponses aux besoins et à figer les prises d'initiatives, au détriment parfois d'une réponse au plus près des besoins des usagers.

La veille et l'obligation de repenser les besoins sociaux

Notre association ne se limite pas à une posture de gestionnaire, elle adopte aussi une posture d'observateur afin de détecter les besoins sociaux et de rechercher une réponse avec les acteurs concernés. L'association se veut « force de propositions ».

Les coopérations inter-associatives

Notre association souhaite promouvoir un nouveau mode de coopération non concurrentiel et complémentaire entre les acteurs du secteur social et médico social, comme modèle de référence en réponse à l'attente et la demande sociale.

1996

Nouveaux locaux pour le Siège Social et la Direction Générale, rue de Maupertuis à Brest. Construction du Centre de documentation de l'ITES. Extension du Service de Prévention des Toxicomanies sur le nord-Finistère.

1997

200 salariés
M. VIEL, cadre Ressources Humaines en retraite, est élu Président.

1998

Création du service "En avant toute" sur les sites de Quimper, Concarneau et Quimperlé en 2009.

2000

225 salariés
Création du DAD (Dispositif d'Accueil Diversifié). Fermeture du foyer d'Ar Spi. Extension de l'activité du CAFD.

2001

Nouveaux locaux pour le REPIS et le CMPP. Extension des activités d'AEMO pour le SAE et le SOAE.

1996

Loi du 1^{er} juillet 1996 crée les CEF, institue la comparution à délai rapproché, la césure.
25 janvier 1996 : convention européenne sur l'exercice des droits de l'enfant.
Loi du 30 décembre 1996 : principe de maintien des relations entre frères et sœurs en cas de placement.

2000

Loi du 6 mars 2000 institue un Défenseur des Droits de l'Enfant.

4

Une vision du Projet Stratégique au service d'une ambition pour 2025

Forts de ces enjeux
externes et enjeux
internes, nous
affirmons que cette
manière renouvelée
de produire du service
auprès des personnes
accompagnées
par La Sauvegarde
de l'Enfance et de
l'Adolescence du
Finistère, prend en
compte les impacts
sociaux, économiques
et environnementaux
dans nos pratiques
professionnelles et
personnelles.

1 L'ADSEA 29 se donne pour objectif de devenir une référence dans sa conception à construire des réponses aux besoins des habitants des territoires où elle intervient, par croisement des savoirs et des expériences, faisant de personnes accompagnées (enfants, adolescents et leurs familles, les apprenants adultes en formation) des acteurs de la réponse sociale.

2 L'ADSEA 29 souhaite pleinement s'inscrire et s'installer dans son époque. Association citoyenne, elle alimente, participe et fait des propositions sur tous les sujets traitant de la question sociale. Elle est écoutée et prise en compte en tant qu'association présente au cœur de la société civile.

3 L'ADSEA 29 entend consolider sa mutation débutée en 2011 :

- en assimilant en permanence les contraintes réglementaires,
- en développant et diversifiant ses activités,
- en permettant à l'instance politique de s'appuyer sur les professionnels afin de prendre sa place dans son rôle stratégique.

4 L'ADSEA 29 ambitionne de construire des alliances fortes, au plan local, régional, national et international, autour de ses valeurs fondamentales orientées vers les personnes. Aussi, son ancrage local doit s'appuyer sur son centre de formation dont la marque territoriale reste à dessiner.

2002

M. Jacques OHREL, officier supérieur de Marine, est élu Président.
Création du SESSAD annexé à l'IRP.
Extension de l'ITES sur un 2^e site.
Fermeture des services "Enquêtes sociales" pour le SAE et le SOAE.

2003

Création d'une antenne du REPIS sur Carhaix.

2004

Création du PEAD (REPIS) à Quimper puis Châteaulin.

2006

238 salariés
M. COCQUEBERT, ancien directeur général de l'AGEHB, est élu Président.
Extension des activités du PEAD et restructuration des équipes.

2002

Loi 2002-2 du 2 janvier 2002 renouvelle l'action sociale et médico-sociale.
Décret du 15 mars 2002 : accès direct des familles à leur dossier d'assistance éducative.
Loi du 4 mars 2002 : renouvant l'autorité parentale, l'inscrivant dans une fonction.
Selon sa maturité, l'enfant doit pouvoir donner son avis sur les décisions le concernant, élargissement des compétences du Juge des Affaires Familiales.

2004

Loi du 4 mars 2004 : aggravation des peines pour infractions commises en bandes organisées.

2005

Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et la citoyenneté des personnes handicapées.

2006

Loi du 4 avril 2006 relative aux violences familiales.

5

Axes et orientations du Projet Stratégique Associatif

Axe 1

Témoigner d'une association forte de ses valeurs et de ses choix

Nous assumons, sans s'y laisser réduire, notre rôle de prestataire de service non marchand. Cependant, nous revendiquons en même temps nos valeurs, nos choix et la qualité de nos prestations. Celles-ci sont le socle de notre organisation à tous les niveaux de notre institution.

Orientations

Au niveau de nos valeurs

- Faire savoir que nous croyons aux valeurs qui fondent le mouvement associatif : l'engagement bénévole et citoyen, l'expression et la participation de tous les acteurs y compris les personnes accompagnées, la production d'une réponse singulière issue d'une réflexion collective, la solidarité et son développement sous toutes ses formes,
- s'assurer que les valeurs portées par l'association sont partagées par tous ses acteurs (bénévoles, administrateurs, dirigeants et professionnels).

Au niveau de nos choix environnementaux

- Affirmer notre appartenance et s'investir dans l'économie sociale et solidaire,
- continuer à chercher des alliances et des ponts avec le secteur de l'économie sociale et solidaire,
- intégrer dans la culture et les pratiques de notre association, à tous les niveaux, les concepts d'action et de développement durable.

Au niveau de la gouvernance et du fonctionnement de notre association

- Créer un comité d'orientation stratégique pour s'assurer de la mise en œuvre (planification, suivi, évaluation corrective) du plan stratégique et de ses plans d'actions,
- continuer à faire se rencontrer les cultures professionnelles et bénévoles,
- contribuer au partage d'une histoire commune, entre les administrateurs et les professionnels, en vue de l'élaboration d'un bien commun.

Au niveau de la place des salariés dans la vie de l'association

- Développer nos instances d'élaboration, de concertation et de régulation,
- promouvoir les Instances Représentatives du Personnel et renouveler le dialogue social.

Au niveau de la place des adhérents et bénévoles

- Ouvrir une politique de communication active avec les adhérents pour augmenter leur nombre et consolider leur motivation,
- favoriser le développement du bénévolat dans la gouvernance de l'association et auprès des personnes accompagnées.

Axe 2

Affirmer la nécessité de l'action sociale et des solidarités en s'appuyant sur le pouvoir d'agir des personnes accompagnées

La prise en compte du pouvoir d'agir de la personne accompagnée doit être sans cesse la préoccupation centrale

2009

Création du DEMOS (Dispositif Educatif de Milieu Ouvert de la Sauvegarde). Anciennement SAE (Service d'Action Educative) et SOAE (Service d'Orientation et d'Action Educative).
Création de la Maison des Parents, quartier de Recouvrance à Brest.

2010

Nouveaux locaux pour l'ITES (Institut pour le Travail Educatif et Social) de Quimper.

2012

Création du SAFA (Service d'Accompagnement pour le Familial et les Adolescents) à Morlaix.

2013

Fermeture du Service de prévention des toxicomanies et des conduites à risques.

2007

Loi du 5 mars 2007 (2007-293) relative à la protection de l'enfant : le Président du Conseil Général est le chef de file de la protection de l'enfant. La prévention est désormais inscrite en priorité.
Loi du 10 août 2007 sur la récidive, prévoit le prononcé de peine plancher pour les adultes et les mineurs.

2008

Rapport VARINARD et projet de réforme de l'ordonnance 45.

2010

Loi N° 2010-1127 du 28 septembre 2010 visant à lutter contre l'absentéisme scolaire.

2012

Loi n° 2012-301 du 5 mars 2012 relative au suivi des enfants en danger par la transmission des informations.

2013

Loi n° 2013-404 du 17 mai 2013 ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe.

de nos actions. L'accompagnement doit s'élaborer à partir de sa volonté et de ses souhaits, en reflet des compétences des professionnels, dans une relation horizontale non coercitive et une visée de progression.

Orientations

Au niveau du choix « éducatif »

- Prendre en compte les besoins de l'enfant,
- affirmer le primat de l'éducatif sur le répressif comme marque de La Sauvegarde,
- expliciter pourquoi la question de ce primat est toujours et peut-être plus que jamais d'actualité.

Au niveau du soin

- Garantir à tous les enfants un accès libre et gratuit aux soins,
- privilégier une compréhension globale de l'enfant et de ses difficultés,
- construire des modalités de soins à la fois singulières et collectives,
- conduire une démarche de réflexion sur des références théoriques, éthiques et cliniques communes,
- valoriser la complémentarité dans le travail partenarial par la reconnaissance des différences et particularités de chacun des acteurs.

Au niveau de l'implication et de la participation des personnes accompagnées

- Porter un regard inconditionnellement positif sur la personne accompagnée et lui réserver un accueil égal dans tous les établissements et services de l'association,
- laisser la place au pouvoir d'agir de la personne dans la relation d'accompagnement et faire savoir ce que fait l'association,
- donner une place réelle et concrète à la personne accompagnée dans l'élaboration de son projet

en tant que co-actrice, quelles que soient les contraintes qui peuvent peser sur la situation.

Au niveau des solidarités et de l'action sociale

- Donner une image non stigmatisante des personnes accompagnées en ouvrant nos établissements sur le territoire.

Axe 3

Développer et s'appuyer sur une gestion humaine des ressources

Notre association doit continuer à porter une attention particulière à la bientraitance des professionnels, à la mise en valeur de leurs compétences et à leur formation tout au long de la vie.

Orientations

Au niveau de la bientraitance des professionnels

- Évaluer la mise en œuvre des objectifs opérationnels de la feuille de route et du guide sur la qualité de vie au travail à l'ADSEA 29,
- évaluer la concrétisation d'une pratique managériale commune à tous les établissements,
- favoriser la mise place de l'analyse de pratiques pour l'ensemble des salariés,
- continuer à évaluer la qualité du dialogue social au sein des instances de l'ADSEA 29.

Au niveau de la "bientraitance" des bénévoles

- Soigner l'accueil des bénévoles et les conditions d'exercice de leurs activités

Au niveau de la mise en valeur de leurs compétences

- Continuer à promouvoir l'expression des talents et des compétences des professionnels, des administrateurs et des bénévoles, à tous les niveaux de leur parcours au sein de l'ADSEA 29.

Au niveau de la formation tout au long de la vie

- Intégrer la formation des acteurs de l'association comme outil qui permet l'acquisition des compétences nécessaires à l'évolution du contexte général et des populations, et la mise en place d'un socle commun,
- faire de l'ITES le centre de ressource des professionnels où se croisent les savoirs et les expériences.

Axe 4

Développer des partenariats et des alliances fortes et inscrire le développement durable dans notre stratégie

Par une attitude de responsabilité sociale, tous les acteurs de l'association contribuent à la poursuite de son activité et au développement de nouveaux projets avec les partenaires extérieurs, dans un souci d'action durable.

Orientations

Au niveau des partenariats et des alliances

- Créer un comité de prospective qui élaborerait une ingénierie innovante d'appel à projet, tout en cherchant de nouveaux partenaires afin d'y répondre de manière plus opérante et plus large,
- favoriser les relations avec les collectivités et les élus en participant aux instances techniques et politiques sur le territoire,
- développer un mécénat de compétence,
- être porteur de propositions d'alliances, de partenariats et de collaborations renforcées sur le territoire.

Au niveau du développement durable

- Inscrire les principes et les valeurs de respect de l'environ-

2014

Fermeture du service "En avant toute". Par extension du service, le SAFA (créé en 2012) s'implante sur Brest. Extension de 8 places de l'ITEP Jean-Louis Etienne pour création du service de suite de 15 places.

2015

Ty Ar Gwenan La MECS (Maison d'Enfants à Caractère Social) de Lesneven intègre notre Association.

2016

Démarrage des travaux de ce qui deviendra le grand ensemble "La Sauvegarde".

2017

Juillet 2017 Livraison du nouvel immeuble "La sauvegarde" regroupant : le SESSAD et service de suite de l'ITEP Jean-Louis Etienne, l'antenne du SAFA de Brest, l'antenne du DEMOS de Brest, le Siège social et la Direction Générale.

2014

Instruction N°DGCS/SD2C/107 du 9 avril 2014 relative aux évolutions de la politique départementale de soutien à la parentalité. Circulaire du 29 avril 2014 relative à la prévention de la radicalisation et l'accompagnement des familles.

2016

Décret n° 2016- 185 du 23 février 2016 pris pour l'application de l'ordonnance n° 2015- 1288 du 15 octobre 2015 portant simplification et modernisation du droit de la famille. Loi n° 2016- 297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant. Décret n° 2016-1283 du 28 septembre 2016 relatif au référentiel fixant le contenu du projet pour l'enfant prévu à l'article L.223-1-1 du code de l'action sociale et des familles.

nement dans la contractualisation avec nos prestataires (fournisseurs...),

- favoriser la contribution de l'association à sa Responsabilité Sociétale d'Organisation (RSO),
- rendre lisibles nos actions en termes de consommation et d'achats responsables.

dialogue sur le territoire, en invitant élus, entrepreneurs, citoyens et étudiants autour des questions de société ou d'analyse des phénomènes de société, en s'appuyant sur l'ITES comme lieu d'animation propre à l'association.

Axe 5

Être acteur de la transformation sociale et animateur de l'espace public

Par une façon permanente de faire valoir les besoins sociaux, par une ouverture aux citoyens, aux politiques et à tous les acteurs non experts de la question sociale, l'association renforce sa dynamique citoyenne, et contribue à la veille sociale et à l'animation du territoire, tout particulièrement en utilisant le numérique comme moyen d'impact sur les pratiques sociales et la formation.

Orientations

Au niveau de la veille sociale

- Se mettre en réseau pour développer la fonction d'observatoire et favoriser l'innovation et la prospective,
- travailler à construire des critères « qualité / prix » du « coût » de la prestation,
- exposer et communiquer sur les critères de qualité des prestations que nous mettons en place.

Au niveau de l'animation de l'espace public territorial et de la transformation sociale

- Faire savoir ce que fait l'association en faisant la promotion de nos établissements et services sur leur environnement extérieur,
- penser, rédiger et mettre en œuvre un plan de communication global,
- animer et être à l'initiative d'espaces d'échange et de



Validé par
le Conseil d'Administration
le 15 mai 2018.

2018

1^{er} avril 2018
Suite au départ à la retraite de Monsieur Thierry TICHIT :
regroupement sous une même direction du REPIS, DAD et CAFI.
M. Xavier VELLY, Directeur.
1^{er} septembre 2018
Rattachement de La Maison des parents au DEMOS.

2016

Décret n° 2016-1284 du 29 septembre 2016 pris en application de l'article L.112-3 du code de l'action sociale et des familles relatif aux missions, à la composition et aux modalités de fonctionnement du Conseil national de la Protection de l'enfance.

La Sauvegarde



www.adsea29.org

SIÈGE SOCIAL ET DIRECTION GÉNÉRALE
14 rue de Maupertuis - 29200 BREST
Tél. 02 98 42 19 42 - Fax 02 98 42 11 86
dg@adsea29.org

avec nos remerciements à :



Groupama
LOIRE BRETAGNE